

Auxerre, le 03/03/2023

**Direction de la santé publique  
Département prévention santé environnement**

Affaire suivie par : Euphrasie ROUSSELAT  
Courriel : ars-bfc-dsp-se-89@ars.sante.fr

Téléphone : 07 63 42 97 26

**Le directeur de la santé publique  
à  
Monsieur le Directeur Régional de la DREAL  
Département évaluation environnementale  
5 voie Gisèle HALIMI  
BP 31269  
25005 BESANÇON CEDEX**

**Objet :AUXERRE – Modification du PLU  
Réfer: Votre transmission en date du 08/02/2023**

Par transmission citée en référence, vous m'interrogez sur le projet présenté par la Communauté de l'Auxerrois et relatif à la modification du PLU d'Auxerre.

Nous rappelons qu'au titre de l'enjeu « Eau Souterraine », la commune d'Auxerre est concernée par des Périmètres de Protection de Captage(s), à savoir :

- Le captage de la « Plaine des Isles » ;
- Les captages des « Boisseaux ».

Le captage de la Plaine des Isles est en cours de révision de l'arrêté de DUP, M. Gaillard hydrogéologue agréé a rendu son avis en juin 2021.

Les servitudes des arrêtés de DUP des captages doivent être respectées.

Ce projet ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

P/le directeur de la santé publique,  
L'ingénieur d'études sanitaires,



**Bruno BARDOS**